

Les tarifs sur Qare

Les praticiens sur Qare peuvent coter librement leurs actes et ainsi être amenés à appliquer des majorations ou des dépassements d'honoraires (secteur 2), pour les médecins libéraux.

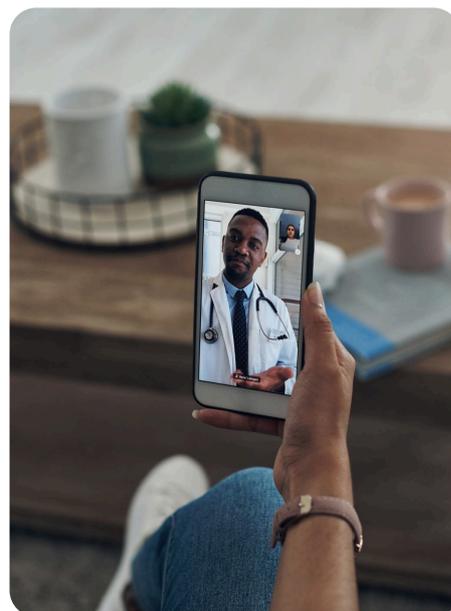
En cas de dépassements d'honoraires, ces derniers sont indiqués lors de la prise de rendez-vous.

En cas d'application de majorations, le praticien vous précisera à la fin de votre téléconsultation le montant final qui vous sera effectivement facturé. Ce montant ne peut-être qu'inférieur ou égal au montant de l'empreinte bancaire prise sur votre carte de paiement au moment de la prise de rendez-vous.

Cette empreinte bancaire n'est pas un débit effectif, **le paiement final de votre consultation n'est effectué qu'à l'issue de votre téléconsultation**. Cela ne s'applique néanmoins que dans le cas où la consultation a lieu dans un délai inférieur à 7 jours entre la prise de rendez-vous et la téléconsultation.

Lorsque la prise de rendez-vous a lieu plus de 7 jours avant la téléconsultation, le montant est débité dès la prise de rendez-vous du montant maximum de la téléconsultation et, selon les actes réalisés par le praticien, vous serez recredité du trop-perçu après la téléconsultation. La directive européenne sur les services de paiement impose en effet une authentification forte afin de sécuriser les paiements en ligne et cette authentification n'est valable que 7 jours en cas d'empreinte bancaire,

A l'issue du rendez-vous, vous recevrez par email votre récapitulatif de paiement. Vous retrouverez ci-dessous les cotations des actes et majorations en secteur 1, qui peuvent être appliquées sur Qare, lorsque les conditions d'application sont remplies. Ces tarifs ne peuvent être dépassés, sauf en cas d'exigence exceptionnelle de votre part concernant notamment l'horaire des actes pratiqués, ou en cas de non-respect du parcours de soins.



Téléconsultation avec un médecin généraliste **25€**

Téléconsultation avec un médecin spécialiste, hors neurologie, pédiatrie et gynécologie médicale **30€**

Téléconsultation en gynécologie médicale **32€**

Téléconsultation en pédiatrie **23€**

Téléconsultation en psychiatrie ou en neurologie **50,20€**

Majoration de coordination généraliste **5€**

MHP (Majoration pour Horaire de Permanence) : **5€**

- La nuit de 20h à 8h
- Le dimanche et jour férié de 8h à 20h
- Le samedi de 12h à 20h
- Le lundi précédant un jour férié
- Le vendredi et samedi suivant un jour férié

Services optionnels

Depuis le 26 août 2024, Qare propose des services optionnels aux patients pour un montant de 9 euros TTC. Ces services comprennent :

-  L'accès à une téléconsultation en moins de six heures ;
-  Le tiers payant, lorsque réalisable* ;
-  La télétransmission automatique de la feuille de soins à l'Assurance Maladie, lorsque réalisable** ;
-  L'annulation sans frais jusqu'au RDV de téléconsultation.

Comment fonctionnent les services optionnels ?

Au moment de réserver votre téléconsultation, vous pouvez choisir de bénéficier des services optionnels.

Le montant total à régler comprend alors le tarif de la consultation, ainsi que les frais de 9 euros correspondant aux services optionnels.

Les services optionnels ne sont pas remboursables par la Sécurité sociale.

A quoi correspond le coût des services optionnels ?

Les frais de 9 euros correspondent au coût opérationnel et technologique pour Qare de vous faire bénéficier de ces services, avec le plus haut niveau de qualité.

Services de nuit, week-end et jour férié

Depuis le 22 décembre 2024, Qare propose des services optionnels complémentaires pour les téléconsultations réalisées la nuit, les week-ends ou les jours fériés aux patients pour un montant de 8 euros TTC.

Ces services comprennent :

-  Service de nuit lorsque la téléconsultation est effectuée entre 19 heures et 9 heures du matin
-  Service week-end et jour férié lorsque la téléconsultation est effectuée le samedi , le dimanche***, ou un jour férié****.

Les services optionnels de nuit, week-end et jour férié ne sont pas remboursables par la Sécurité sociale.

A quoi correspond le coût des services de nuit, week-end et jour férié ?

Les frais de 8 euros couvrent le coût opérationnel et technologique qu'implique la mise à disposition de ces services de haute qualité par Qare, y compris en dehors des horaires ouvrables (c'est à dire la nuit, le week-end et en jour férié).

Sans services optionnels

Comment accéder au service de Qare sans les services optionnels, ni les services de nuit, week-end et jour férié ?

Vous pouvez choisir de téléconsulter sans les services optionnels (9 euros TTC) ni les services optionnels de nuit, week-end et jour férié (8 euros TTC) donc sans frais.

Vous pouvez alors :

- Accéder à une téléconsultation du lundi au vendredi (hors jour férié) entre 9 heures et 19 heures dans un délai supérieur à 3h
- Avancer les frais de la téléconsultation maintenant, et être remboursé plus tard
- Télécharger et imprimer votre feuille de soin pour l'envoyer par courrier à votre CPAM pour bénéficier du remboursement
- Annuler sans frais jusqu'à 30 mn avant votre téléconsultation, ou 5mn après avoir confirmé votre prise de rendez-vous, puis annuler avec une pénalité dans les 30 mn avant votre téléconsultation.

Le montant total à régler correspond alors au tarif de la consultation, sans frais.

Quels patients peuvent bénéficier gratuitement des services optionnels ?

Les patients bénéficiaires de la CSS (Complémentaire Santé Solidaire) ou de l'AME (Aide médicale de l'État) peuvent en bénéficier gratuitement.

* Réalisable lorsque le médecin sélectionné pratique le tiers-payant.

** Réalisable lorsque le tiers-payant s'applique, et à condition que le patient soit bien affilié à la Sécurité sociale et ait correctement renseigné ses informations.

*** À partir de minuit, jusqu'à dimanche 23 h 59, soit 24 heures sur 24.

**** À partir de minuit et jusqu'à 23h59, soit 24 heures sur 24.